



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt trois

Présents : 26
Le cinq octobre

Votants : 29
Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du 28.09.2023
Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Nadine ABAZIOU ayant donné procuration à M. Louis SALIOU, M. Daniel PERVES ayant donné procuration à Mme Christine PORTAILLER et M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL.

Nadia DUTERDE : arrivée à 18h35.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2023-10-05-05

Objet : PRESENTATION DE LA SUITE DONNEE AU RAPPORT 2022 DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES BRETAGNE

Rapporteur : Laurence Claisse, Maire

Vu le Code des juridictions financières et notamment les article L.211-8 et L.243-9 ;

Vu la délibération du 29 septembre 2022 portant communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bretagne sur l'examen des comptes et de la gestion des exercices 2016 et suivants ;

La Chambre régionale des comptes Bretagne a conduit, à compter de 2021, un contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Landivisiau pour les exercices 2016 et suivants.

Lors de la séance du 29 septembre 2022, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a été présenté en Conseil municipal.

L'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières dispose que « *Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque*

chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 ».

La CRC a formulé 5 recommandations pour lesquelles des actions sont présentées ci-dessous :

RECOMMANDATION N° 1	ACTIONS ENTREPRISES
Mettre à jour tous les ans le document unique d'évaluation des risques professionnelles et le programme annuel de prévention y afférent, conformément aux dispositions de l'article R. 4121-2 du code du travail.	<p>Par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour du document unique. Ce document a été présenté pour avis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) le 1^{er} décembre 2022. Cette instance a émis un avis favorable à l'unanimité.</p> <p>Pour l'année 2023, le document est en cours de mise à jour avec la collaboration de l'assistant de prévention. Cette mise à jour sera examinée lors d'un CST de fin d'année, l'information en sera faite lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023.</p>

RECOMMANDATION N° 2	ACTIONS ENTREPRISES
Inclure dans le rapport sur les orientations budgétaires un programme pluriannuel d'investissement comportant une prévision précise des dépenses et des recettes y compris celles de fonctionnement.	<p>Les remarques de la chambre ont été prises en compte lors du ROB 2023 présenté au Conseil municipal dans sa séance du 9 mars 2023.</p> <p>Le document présenté au Conseil municipal détaille le P.P.I. 2023-2026 tant en dépenses qu'en recettes y compris celles de fonctionnement.</p> <p>Les rapports d'orientation budgétaire des prochains exercices comporteront également des informations de programmation pluriannuelle.</p> <p>Ci-dessous extrait du PPI lors du ROB 2023.</p>

Le PPI à financer

Un PPI 2023 – 2026 de 20,6 M€

(avec les RAR 2022)
(hors attribution de compensation d'investissement)

Avec une hypothèse de réalisation des investissements sur une période un peu plus longue (2023 – 2027), cela représente **4,5 M€** d'investissements par an contre 3 M€ en rétrospective, (2,8 M€ par an de 2014 à 2022) (3,3 M€ par an de 2020 à 2022)

Recettes d'investissement

0,45 M€ de subvention par an (10% DI TTC)

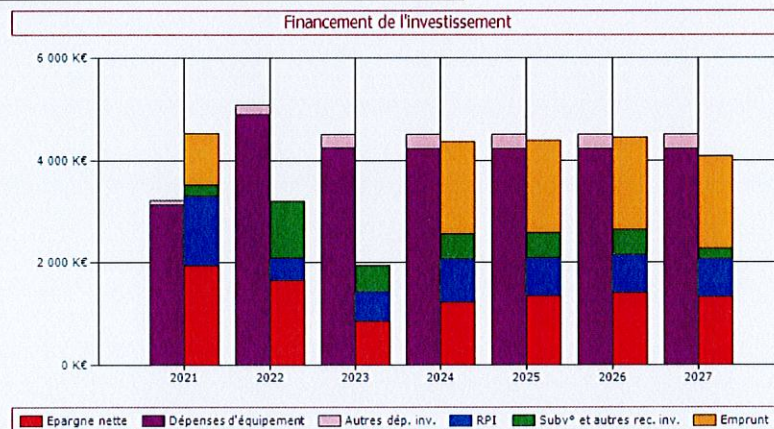
FCTVA sur 90% des Dépenses
170 K€ de taxe d'aménagement par an
60 K€ de reversement à la CCPL (Hyp)

		PPI 2023 - 2026						
Opé.	Libellé opération	RAR 2022	compl. RAR	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
226	Vallée du Laptic	1 920		15 000	20 000			36 920
228	Kervignounen	61 793						61 793
235	Rue du Manoir		2 000					2 000
236	Rue Mangin / De Mun	164 631						164 631
241	Confortement de la falaise rue Pierre Lotti			50 000				50 000
244	Petites villes de demain	211 470		525 000	500 000	500 000	500 000	2 236 470
	Complexe sportif Tiez Nevez			100 000	600 000	740 000	300 000	1 740 000
	Allée du dimetière (phyto)			90 000	90 000			180 000
s/tot 1-	REQUALIFICATION URBAINE	439 814	2 000	780 000	1 210 000	1 240 000	800 000	4 471 814
221	Résidence Mangin	36 661		260 000				296 661
222	Complexe sportif de Kerzourat	253 434	72 800	1 000 000				1 326 234
230	Edifices et Mobiliers culturels	81 460		330 000		150 000	150 000	711 460
233	Groupes scolaires	29 891		15 000	20 000	20 000		84 891
237	Bibliothèque (18 mois de chantier)	194 050		550 000	1 400 000	300 000		2 444 050
238	Hôtel de ville	6 854				100 000	1 500 000	1 606 854
239	Espace culturel Lucien Prigent	4 995		10 000	10 000	10 000	10 000	44 995
	Toitures Kervanous et ty Guen			500 000	500 000	500 000		1 500 000
	Rénovation ou construction salle Meudec Tanguy					1 000 000	700 000	1 700 000
s/tot 2-	BATIMENTS COMMUNAUX	607 347	72 800	2 665 000	1 930 000	2 080 000	2 360 000	9 715 147
227	Programme annuel de voirie	260 814	4 500	200 000	250 000	250 000	450 000	1 415 314
231	Extension urbanisation - Eclairage public	56 473		170 000	200 000	200 000	200 000	826 473
242	Rue Joffre	17 082	2 000					19 082
243	Rue de Keravel - Allée de la croix	353 000		83 000	320 000			756 000
	Rue du boudou					200 000		200 000
s/tot 3-	VOIRIE RESEAUX DIVERS	687 370	6 500	453 000	770 000	650 000	650 000	3 216 870
229	ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS	644 190	6 348	500 000	400 000	400 000	500 000	2 450 538
s/tot Travaux (Hors participations)		2 378 721	87 648	4 398 000	4 310 000	4 370 000	4 310 000	19 854 369
	PARTICIPATIONS	5 067		190 000	200 000	200 000	200 000	795 067
total	TOTAL GENERAL	2 383 788	87 648	4 588 000	4 510 000	4 570 000	4 510 000	20 649 436

Investissement

Moyenne 2023/2027	K€	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	4 500	100,0%
Financement des investissements	3 843	85,4%
Epargne nette	1 240	27,6%
Ressources propres d'inv. (RPI)	721	16,0%
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	442	9,8%
Emprunt	1 440	32,0%
Variation de l'excédent global	-657	-14,6%

- Pas d'emprunts en 2023.
- Utilisation des excédents.
- 1,8 M€ d'emprunts par an ensuite pour 4,5 M€ de dépenses.
- Autofinancement : 28%.
- Emprunt 32%.



RECOMMANDATION N° 3	ACTIONS ENTREPRISES
<p>Fiabiliser l'inventaire de la collectivité avec l'état de l'actif tenu par la comptable publique et ajuster les durées d'amortissement entre les différents états comptables au plus tard pour la mise en œuvre de la M57 au 1^{er} janvier 2024.</p>	<p>La fiabilisation de l'inventaire de la collectivité a été engagée et devrait s'achever dans les prochains mois. Le rapprochement de l'inventaire est effectué par un binôme, gestionnaire finance de la Ville et agent du comptable public.</p> <p>Exemple : biens immobiliers retirés de l'actif depuis le contrôle de la CRC (école Kervignounen).</p> <p>Le passage à la M57 est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du 5 octobre 2023. Le règlement budgétaire et financier sera mis à jour en conséquence.</p> <p>L'ensemble des durées d'amortissements sera examiné par l'assemblée délibérante lors de sa séance du 14 décembre 2023.</p>

RECOMMANDATION N° 4	ACTIONS ENTREPRISES
<p>Améliorer le dispositif de comptabilisation des charges et produits à rattacher à l'exercice en s'appuyant sur l'achèvement du processus de dématérialisation.</p>	<p>La Ville précise que suite à cette recommandation, toutes les opérations liées à la journée complémentaire ont bien été émises au 31 décembre : acté dans le compte administratif 2022.</p> <p>Concernant le rattachement des produits, cette recommandation sera également prise en compte pour les prochains comptes administratifs.</p> <p>Pour accompagner l'achèvement du processus de dématérialisation et autres projets informatiques, la Ville a créé un poste de technicien informatique (recrutement en cours).</p>

RECOMMANDATION N° 5	ACTIONS ENTREPRISES
Mettre en œuvre une comptabilité de stocks pour le budget annexe « LOTISSEMENT DE KERVIGNOUNEN ».	<p>Cette recommandation a été suivie d'effet dès le compte administratif 2022 voté par le Conseil municipal lors de la séance du 13 avril 2023.</p> <p>Dans un souci de partager avec d'autres collectivités l'amélioration du suivi des budgets annexes lotissement, la Ville accueille une formation animée par la conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP en septembre 2023 et proposée aux communes de l'intercommunalité.</p>

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de la suite donnée aux observations de la CRC.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 5 octobre 2023

Le Maire,
Laurence CLASSE

